

Bureau- Séance du 27/11/2020
Intervention opérationnelle
Prolongation de la durée de validité du prix de cession
Délibération n° B2020/070

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;

Vu la délibération n°2019/093 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 portant approbation du volet général (objectifs stratégiques et financiers) du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2020-2024 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération du conseil d'administration du 13 Mars 2020 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2020/004 du 13 mars 2020 donnant délégation au Bureau pour approuver les conventions opérationnelles et leurs avenants dans la limite du seuil financier de 5 millions d'euros HT correspondant à l'enveloppe prévisionnelle d'intervention fixée dans la convention opérationnelle ou dans un de ses avenants ;


Vu la délibération n°2020/005 du conseil d'administration du 13 mars 2020 portant approbation de la forfaitisation des frais complémentaires de cession

Vu la convention opérationnelle passée avec la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE et LA COMMUNE D'ANZIN pour l'opération « ANZIN – NPNRU, BLEUSE BORNE, SECTEUR COMMERCIAL »

L'instance délibérante de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président,

- Autorise la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à prolonger la durée de validité du prix de cession par l'EPF à la société CONCEPT TY d'un montant de 231.108,98, euros HT pour un ensemble immobilier bâti situé à ANZIN, jusqu'à la date du 30 mars 2021, date la plus tardive de signature de l'acte de cession.

La directrice générale
Loranne BAILLY



Le président du bureau
Salvatore CASTIGLIONE



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais, www.epf-npdc.fr, et sera également consultable, ainsi que les pièces s'y rapportant, au siège de l'établissement situé 594 avenue Willy Brandt à Lille